

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/098

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : AVIS SUR LA CESSION D'UN TERRAIN PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE SARRALBE

Le conseil de fabrique de l'église de Sarralbe souhaite céder le terrain situé à Herbitzheim, route de Salzbronn, cadastré section 7 parcelle 246 d'une contenance de 8,89 ares à Monsieur André Wahl et à son épouse au prix de 30 € l'are. Ce terrain avait fait l'objet d'un don au conseil de fabrique en 1980 par Madame Marie née Wahl épouse de M. Henri KREMER.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (M. Jean-Louis BLONDY ne participant ni au débat, ni
au vote de ce point)

- décide d'émettre un avis favorable à cette cession,
- prend acte que cette cession sera soumise à autorisation de l'Evêché de Metz.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ